



Help urgent grosse pression de mon ex

Par bbbb29

bonjour

j'aurais besoin d'aide car je n'ai pas de réponse à mes questions.

j'étais en garde alterné depuis 5 ans sans jugement et partage des frais réels et tout se passait bien. mon ainé qui a un gros trouble d'opposition est parti chez son père en janvier 2021 sans mon accord et j'essaie de le récupérer depuis janvier mais son père l'a accueilli chez lui sous prétexte de maltraitance ce qui est totalement faux (mon fils a été élevé en roi il est dictateur aujourd'hui même si je ne lui en tiens pas rigueur il a été élevé comme ça par mon ex et ma belle famille).

je vais au plus court mais aujourd'hui mon ex me demande une rétroactivité de pension alimentaire (alors que nous n'avons aucun jugement) depuis janvier, donc une somme colossale. parallèlement afin de mettre un "cadre" à mon enfant TYRAN je rédige avec lui (et son père qui lui sert de serviteur) une convention parentale ou il continue à dicter sa loi (oui mais si ça se passe pas bien car tu m'imposes quelque chose alors j'ai le droit de repartir faire de la console chez mon père etc etc du délire total validé par son père). je suis ok pour payer la rétroactivité car le père est en position de force et pourrait même demander une pension pour mon 2ème car il est au chômage et je gagne ma vie correctement. aujourd'hui il a interdit mon fils de me voir depuis 3 semaines tant que je ne verse pas les arriérés de 3000 euros car je lui dois et son avocate lui a dit qu'il pouvait attaquer car le juge va m'ordonner de payer une rétroactivité et même sur la base d'une grille de PA de garde réduite (alors que les 3000 euros sont sur une base de DVH classique). aujourd'hui je suis menacé de payer tout de la main à la main, sans aucune garantie de concrétiser une convention parentale qui me permettrait de voir mon enfant aliéné régulièrement et de reprendre une relation. ma question est :

- est-ce que la rétroactivité est généralement prononcée dans mon cas (son avocate dit oui, sur le net je vois non, et j'ai une autre avocate qui me dit il y a un risque: je précise je payais la cantine et mutuelle pendant tout ce temps)

- je souhaite que ce versement de 3000 euros soit encadré et non pas de la main à la main sans preuve, je vais l'ajouter dans la convention parentale pour que le juge voit cela et que cela soit enregistré judiciairement. est-ce que cela vous paraît correct? y a-t-il un autre moyen que ce paiement soit reconnu? merci

bonne soirée